

République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 12 décembre 2022

Date de la convocation:
L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés : Nathalie BART, Gaëtane DELATTRE

Excusés : Frédéric PONTHEUX

Absents :

Secrétaire de séance : Ingrid LORIDANT

DE_2022_37 - Objet : Demande de subvention pour dossier du Tiers Lieu : DETR / DSIL / ACTE / FARDA / FONDS DE CONCOURS.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Wailly souhaite continuer la réhabilitation de son centre bourg initié lors du mandat précédent en achevant ce vaste projet global par la reprise totale de la place du village.

Pour compléter cette requalification, un projet de Tiers lieu numérique et culturel à dimension à minima du bassin de vie sud Crinchon a été conçu et présenté aux maires du bassin de vie, à l'exécutif et aux techniciens de la CUA.

Il propose donc à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à solliciter une demande de subvention auprès de :

- l'Etat :
 - La DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ;
 - La DSIL (Soutien à l'investissement public local).
- la Région :
 - ACTE.
- Département :
 - Le FARDA.
- La CUA :
 - Le Fonds de concours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions : DETR ; DSIL ; ACTE ; FARDA et Fonds de Concours pour la réalisation du projet de Tiers Lieu numérique et culturel.

